

Image not found or type unknown



donation à un enfant mineur.

Par **patybig**, le **18/06/2009** à **06:10**

mariée sous le régime de la communauté mon mari veut que l'on donne notre maison à notre fils de 13 ans. nous avons un credit et il nous reste 18000e . mon marie paye 540e/mois et moi 75 e /mois.avantages et inconvenients ? PAR LA SUITE NOUS ALLONS DIVORCER JE GARDE MON FILS. COMMENT VA SE CALCULER LA ENSION ALIMENTAIRE. JE GAGNE 1700 E/M ET MON MARIE 3000E.MERCI POUR LES RENSEIGNEMENTS.